



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS  
DU BEUVE ET DE LA BASSANNE



Sigalens, le 6 décembre 2022

# Comité de pilotage des sites Natura 2000

*Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la  
Bassanne et du Lisos*



## Introduction

- Mots des Présidents
- Mot de Mme Eyherabide (DDTM 33)
- Tour de salle

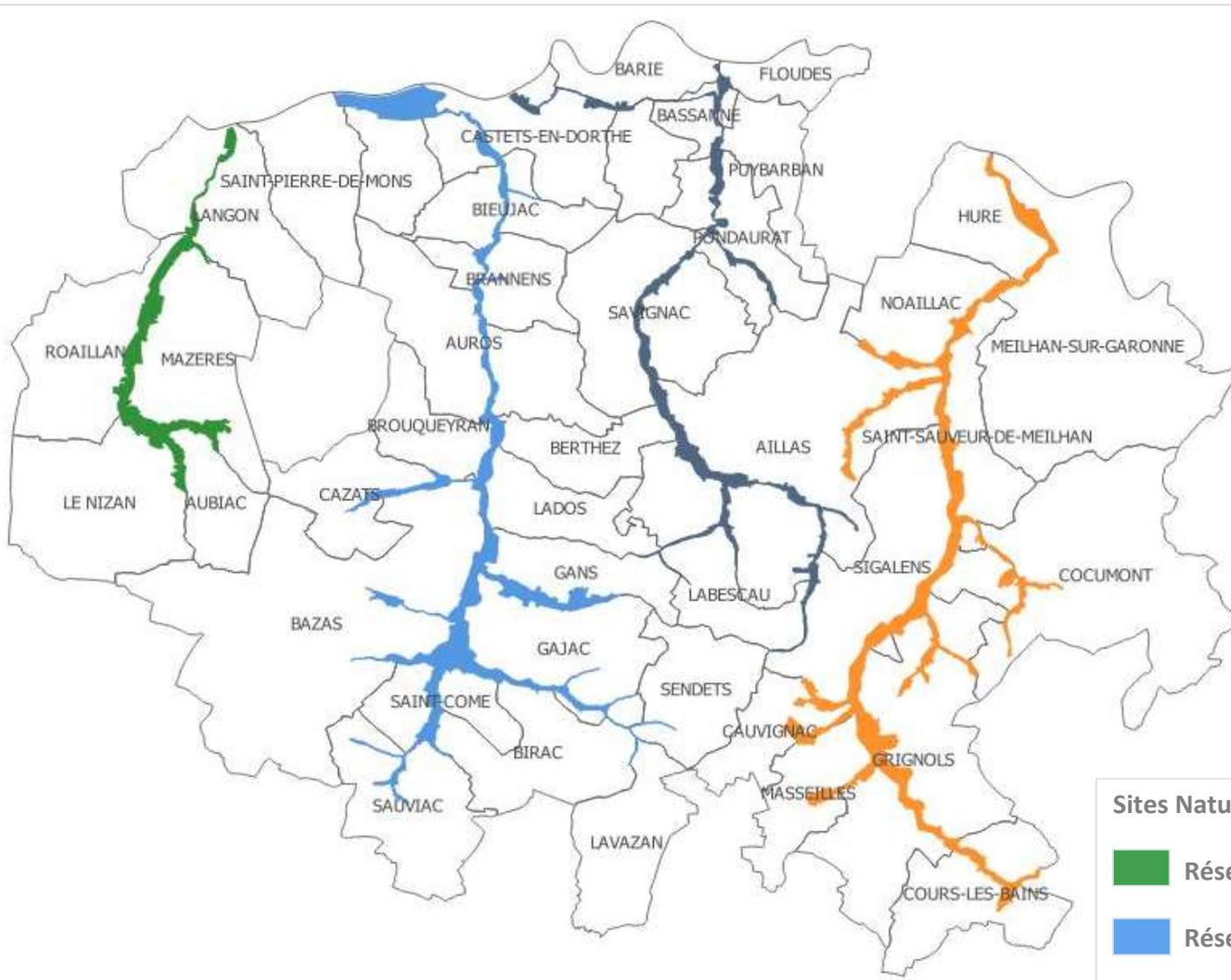


## Ordre du jour

- Présentation des 4 sites Natura 2000 et du Comité de Pilotage
- Bilan de l'animation 2022 des 4 sites
- Stratégie d'actions 2023
- Questions diverses



# Animation de 4 sites Natura 2000



## Sites Natura 2000 :

-  Réseau hydrographique du **Brion**
-  Réseau hydrographique du **Beuve**
-  Réseau hydrographique de la **Bassanne**
-  Réseau hydrographique du **Lisos**



# Enjeux : 4 habitats d'intérêt communautaire



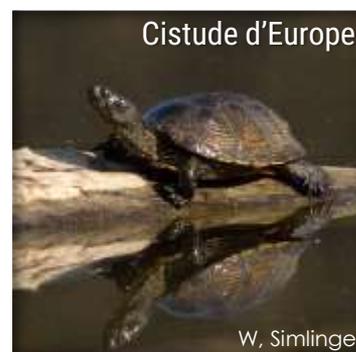
# Enjeux : 19 espèces d'intérêt communautaire (d'après inventaires DOCOB)



Groupe	Espèce d'IC	Brion	Beuve et Bassanne	Lisos
<i>Mammifères</i>	Vison d'Europe	●	●	●
	Loutre d'Europe	●	●	●
	Barbastelle		●	
	Grand Murin		●	
	Grand Rhinolophe	●	●	
	Murin à oreilles échancrées		●	
	Murin de Bechstein		●	
	Petit Rhinolophe	●	●	
<i>Poissons</i>	Toxostome		●	
	Lamproie marine		●	●
	Lamproie de Planer	●	●	●
	Lamproie de rivières			●
<i>Reptiles</i>	Cistude d'Europe		●	
<i>Insectes</i>	Agrion de Mercure		●	●
	Lucane Cerf-Volant	●	●	●
	Cuivré des marais		●	●
	Damier de la Succise	●	●	●
<i>Crustacés</i>	Ecrevisse à pattes blanches	●	●	
<i>Amphibiens</i>	Sonneur à ventre jaune		●	

● : Présence et niveau d'enjeu de conservation (plus foncé: très fort)

# Enjeux : 19 espèces d'intérêt communautaire



# Réseau hydrographique du Brion

Conserver les mustélidés semi-aquatiques et restaurer leurs habitats



Conserver et restaurer les habitats de forêt alluviale et de mégaphorbiaies



Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'IC



Objectifs de conservation

Conserver et favoriser les chiroptères et leurs habitats



Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux



Maintenir la diversification des habitats forestiers pour conserver les pops d'insectes



Conserver les pops de Damier de la Succise par la gestion de ses habitats



# Réseau hydrographique du Lisos



Conserver et restaurer les pops de mustélidés semi-aquatiques et leurs habitats



Conserver et restaurer les habitats de forêt alluviale et de mégaphorbiaies



Empêcher la régression des milieux agro-pastoraux et reconquérir les pelouses sèches

Améliorer la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau pour garantir la conservation des espèces aquatiques d'IC



Objectifs de conservation

Diversifier les habitats de bords de cours d'eau pour la conservation de l'Agrion de mercure



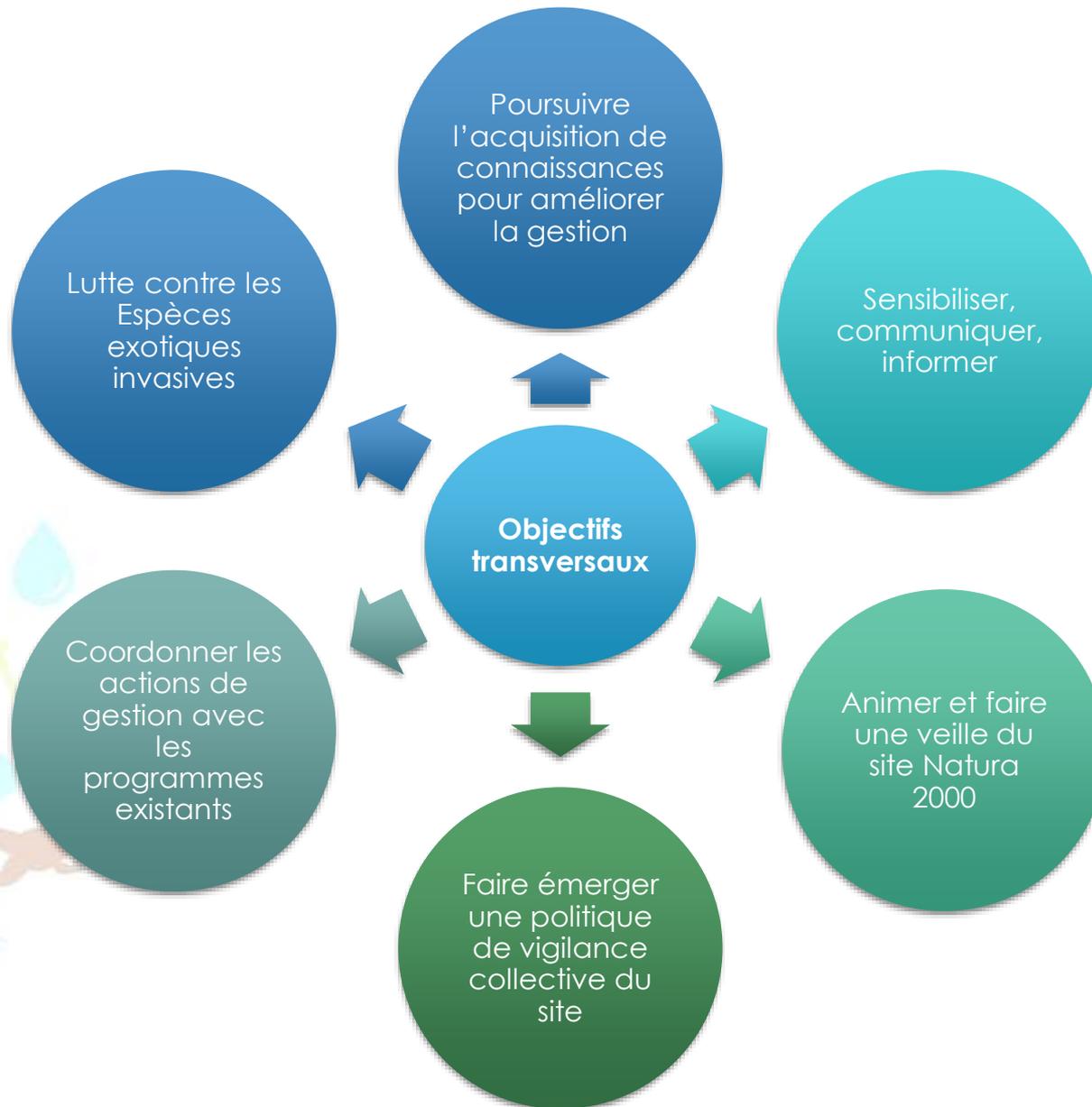
Conserver les pops de Damier de la Succise et du Cuivré des marais par une gestion qualitative de leurs habitats



Maintenir la diversification des habitats forestiers pour conserver les pops d'insectes



# Réseaux hydrographiques du Brion et du Lisos



# Réseaux hydrographiques du Beuve et de la Bassanne



Conserver et restaurer les habitats d'IC



Améliorer la qualité et la fonctionnalité hydrologique des cours d'eau



Favoriser les pops de mammifères semi-aquatiques et leurs habitats



Objectifs de conservation

Conserver et favoriser les pops de chiroptères et leurs habitats



Conserver la diversité des cortèges de rhopalocères



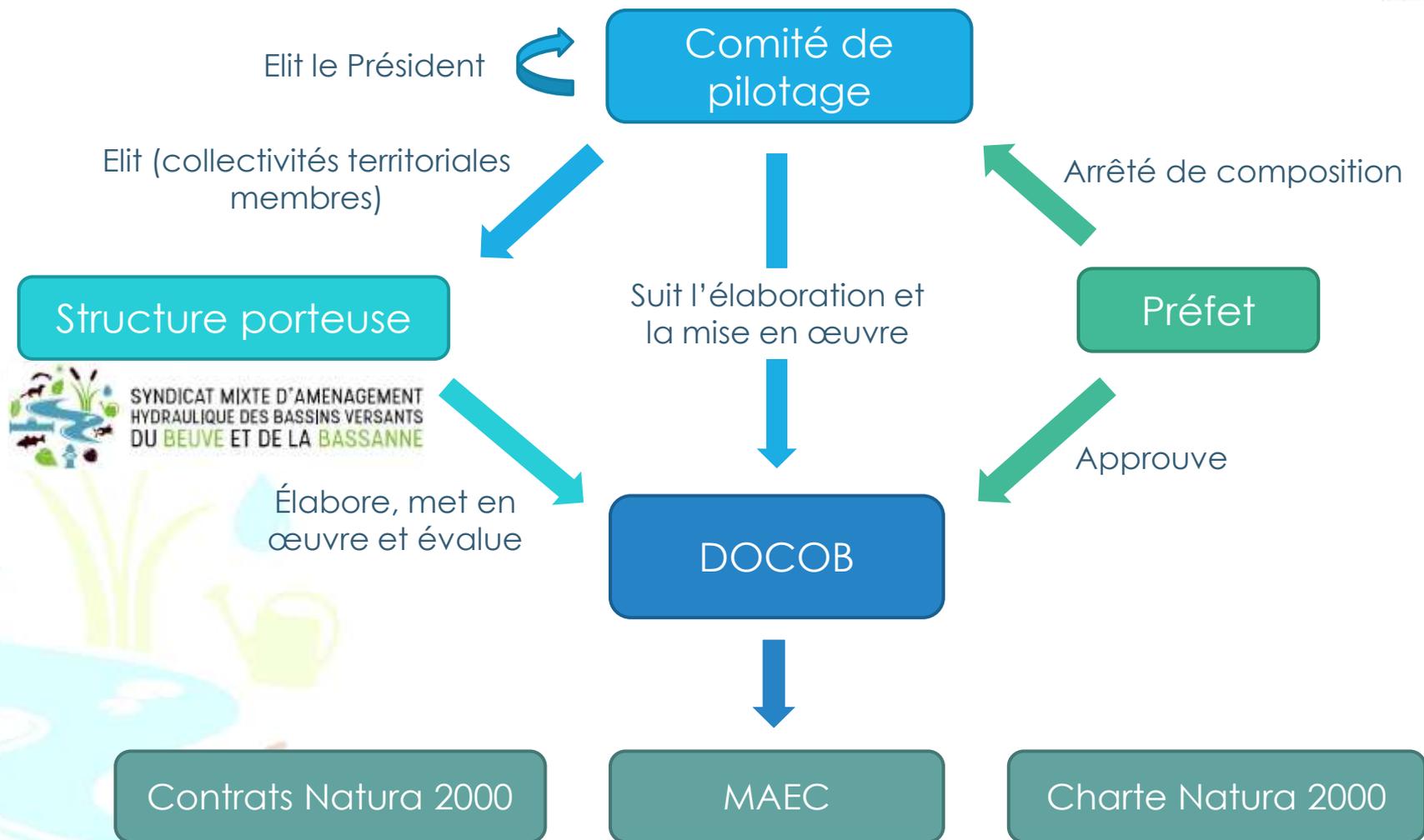
Veiller à la conservation du Sonneur à ventre jaune



Sensibiliser les acteurs et la population aux enjeux des sites



# Gouvernance des sites Natura 2000 – jusque 2022

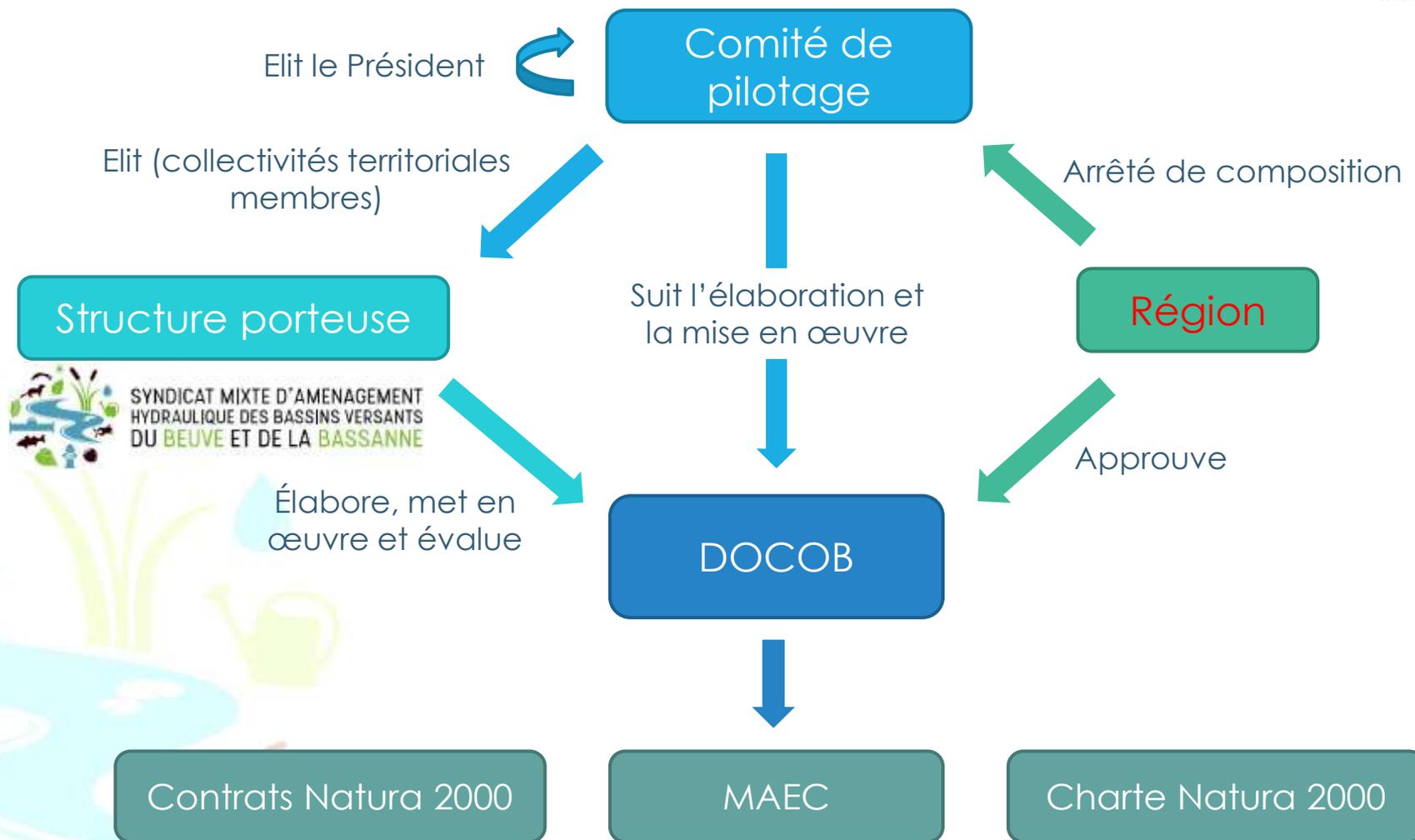


SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS  
DU BEUVE ET DE LA BASSANNE

Élabore, met en œuvre et évalue

Titulaires de droits réels et personnels  
(Propriétaires, collectivités, associations...)

# Gouvernance des sites Natura 2000 – A partir 2023

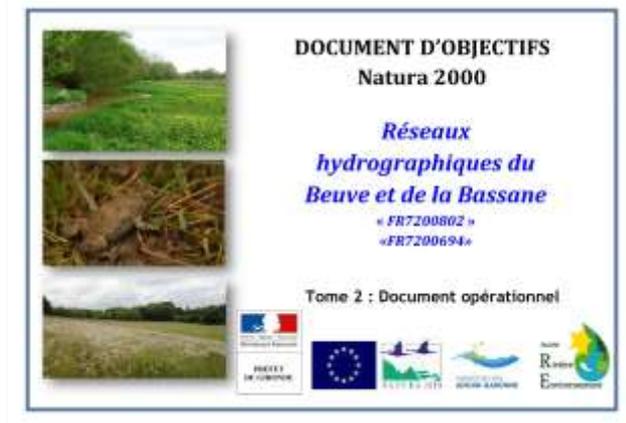


Titulaires de droits réels et personnels  
(Propriétaires, collectivités, associations...)

# L'animation des DOCOB des sites Natura 2000



- Convention passée pour 3 ans (2021-2023) entre le SMAHBB et l'Etat
- SMAHBB : Mise en œuvre des actions des 3 DOCOB
- **2023 : Région prend compétence Natura 2000**
  - Gestion convention animation DOCOB
  - Gestion contrats, chartes mais pas MAEC (DRAAF)
  - Participation aux Copil
  - Appui financier et technique
- Evaluations des incidences restent gérés par services instructeurs (DDTM, ...)



# Animation 2022 Bilan



# Contractualisation 2022



## Rappel Principes

- **Chartes Natura 2000**
  - Signataire – Etat (2023: Région)
  - Engagement de 5 ans : bonnes pratiques environnementales
  - Exonération possible de la Taxe FNB
- **Contrats Natura 2000**
  - Propriétaire – Europe/Etat, engagement de 5 ans
  - Contrats ni agricoles ni forestiers et contrats forestiers
  - Actions de restauration ou d'entretien en faveur d'espèces / d'habitats d'intérêt communautaire
  - Financement des frais engendrés UE/Etat à 100% (80% si collectivité)
  - **A partir 2023 : Engagement et Financement UE / Région**
- **Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)**
  - Contrat Agriculteur exploitant – UE (FEADER) et Etat (gestion DRAAF, instruction DDTM)
  - Engagement 5 ans : respect d'un cahier des charges pour chaque MAEC
  - Mesures proposées en faveur de la conservation des espèces et habitats d'IC
  - Compensation financière (2<sup>nd</sup> pilier PAC)



# Contractualisation 2022 - Contrats Natura 2000



## Contrat Natura 2000 Lac de la Prade (site du Beuve) 2020-2022

- 1<sup>er</sup> contrat Natura 2000 sur les 4 sites, débuté en octobre 2020
- Bénéficiaire CDC du Bazadais, montant : 18 153 €
- Financement : 80 % EU et Etat, 20 % autofinancement CDC
- Assistance technique du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA), gestionnaire du Lac
- Restauration et entretien d'1,18 ha de Pelouses sèches (HIC) sur les bords du Lac de la Prade
- Fort enjeu biodiversité (papillons dont Damier de la Succise, orchidées, chauves-souris...)



- Actions financées par le contrat:
  - Réouverture de 0,52 ha de pelouses sèches très embroussaillées (2020)
  - Pâturage de 1,18 ha de pelouses sèches (2020-2021) + achat d'équipements pastoraux (2020)
  - Pose d'un panneau d'information (2022)



# Contractualisation 2022 - Contrats Natura 2000

## Suivi du contrat

- Mai 2022 : suivi floristique et entomologique avec le CEN
- Centaines d'orchidées sur les pelouses réouvertes et entretenues
- 2 Damiers de la Succise sur une pelouse pâturée en 2020 et 2021



## Contrat Natura 2000 Grignols (site du Lisos) 2022-2024

- 1<sup>er</sup> contrat Natura 2000 sur le site du Lisos
- Montant : 34 293 €, Financement : 53 % EU et 47 % Etat
- Restauration et entretien de 3,44 ha de Pelouses sèches (HIC)
- Fort intérêt écologique : nombreuses orchidées, unique station de Damier de la Succise du Lisos, Glaïeul d'Italie... (inventaire réalisé en mai 2021 avec le CEN Nouvelle-Aquitaine)
- Actions financées par le contrat:
  - Réouverture de 3,44 ha de pelouses sèches très embroussaillées (début 2023)
  - Pâturage de 3,44 ha de pelouses sèches (automne 2023 et 2024)
  - Pose d'une clôture fixe et achat d'abreuvoirs (2023)

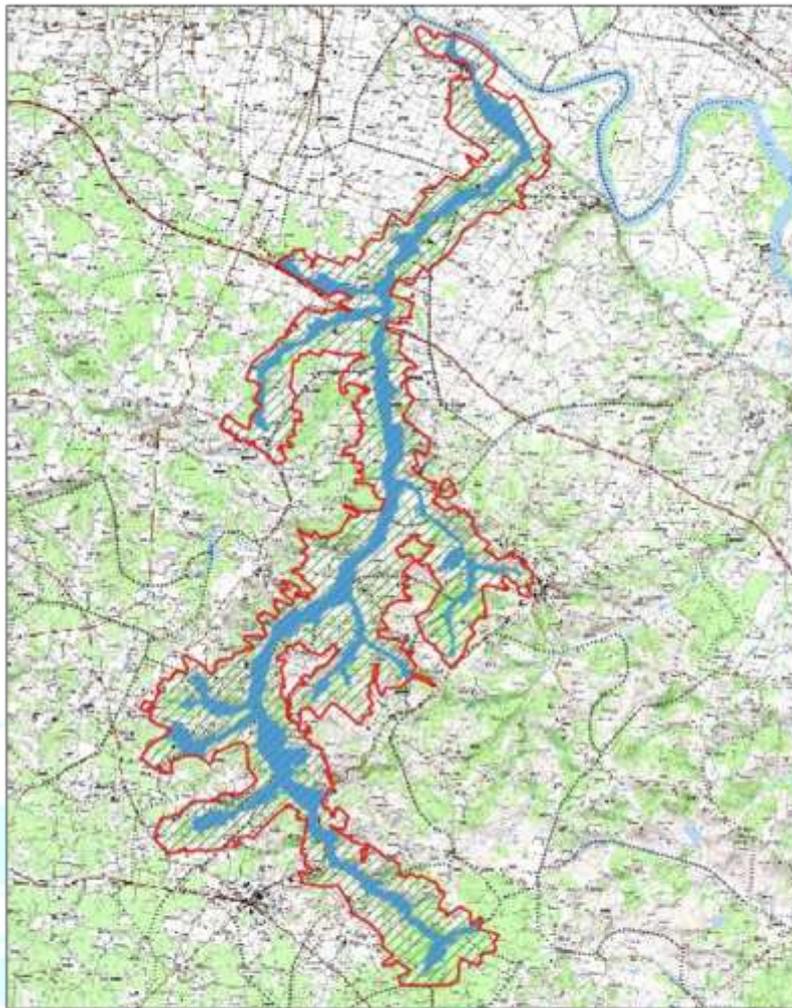


## Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC)

- 2 Projets Agro-Environnementaux et Climatiques (PAEC) ouverts en 2022
  - **Beuve** (depuis 2021) et **Lisos** (depuis 2018)
  - MAEC proposées 2022 sur les 2 territoires :

Mesure	Descriptif	Montant annuel par hectare	Durée d'engagement
MAEC 1	Conversion de culture en prairie + Absence totale de fertilisation	434,57 €	5 ans
MAEC 2	Absence totale de fertilisation	130,57 €	1 an
MAEC 3	Retard de fauche + Absence totale de fertilisation	353,43 €	1 an
MAEC 4	Maintien de l'ouverture + Absence totale de fertilisation	225,99 €	1 an
MAEC 5	Restauration ou entretien de mares	149,16 € par mare	1 an

## PAEC Lisos 2022

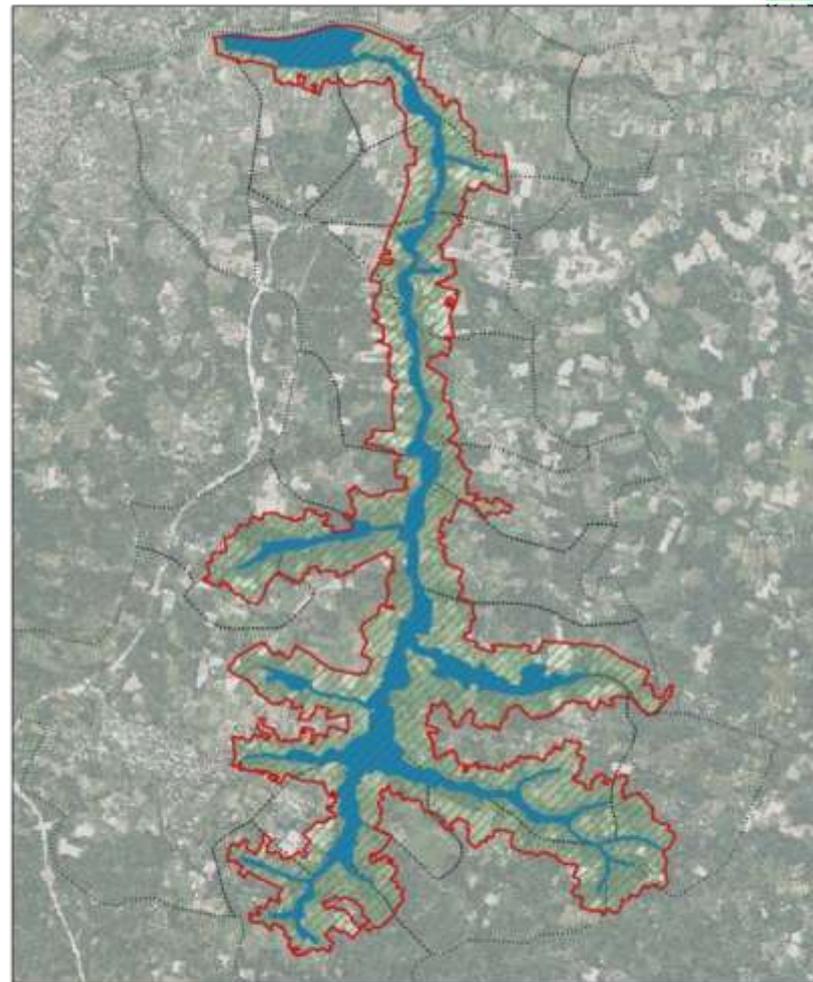


-  Périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatique
-  Périmètre du site Natura 2000 Réseau hydrographique du Lisos



4 411 ha dont **2 260 ha SAU**

## PAEC Beuve 2022



-  Périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatique
-  Périmètre du site Natura 2000 Réseau hydrographique du Beuve
-  Limites communales



Sources : RPG 2015, 2016 et 2019, cadastre - Réalisation : SMAHBB 2020

5 173 ha dont **2 293 ha SAU**

## Communication Campagne MAEC 2022

- Novembre 2021 : communication auprès de toutes les **mairies** et de l'**ADAR de Langon** pour une diffusion auprès des exploitants
- **Réunion publique** d'information organisée à Auros en novembre 2021
- Contact des **agriculteurs** déjà connus
- Communication sur le site internet et la page Facebook du SMAHBB
- **Article** paru dans le Républicain en juin 22 sur le bilan de la campagne

Site Natura 2000 Réseau hydrographiques du Beuve et du Lios

### Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques 2022

- **Qu'est-ce que les MAEC ?**  
Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques ou MAEC sont des contrats à destination des exploitants agricoles. Ce dispositif permet aux exploitants de recevoir des aides de l'État et de l'Europe en contrepartie de la mise en place de pratiques agro-environnementales. Un contrat d'une durée maximale de 5 ans engage l'exploitant au respect d'un cahier des charges spécifique à la mesure choisie.  
La Campagne MAEC 2022 se déroulera de fin mars à début mai sur les sites Natura 2000 du Beuve et du Lios.
- **Qui peut contractualiser des MAEC ?**  
Tous les agriculteurs qui exploitent une ou plusieurs parcelles sur les sites Natura 2000 du Beuve et du Lios et à proximité de ces sites peuvent prétendre aux MAEC. En cas de nombreuses demandes, les contrats sur des parcelles présentant de forts enjeux de biodiversité seront prioritaires.
- **Quelles sont les mesures financées ?**  
Les mesures contractualisables sur les sites Natura 2000 du Beuve et du Lios sont les suivantes :

Nature	Description	Montant annuel par hectare
MAEC 1	Conversion de cultures en prairie + Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	436,57 €
MAEC 2	Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	330,57 €
MAEC 3	Retard de fauche + Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	353,43 €
MAEC 4	Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des jets ligneux et autres végétaux indésirables + Absence totale de fertilisation minérale et organique sur prairies et habitats remarquables	225,99 €
MAEC 5	Restauration ou entretien de mares	148,16 € par mare

Le plafond est de 10 600€ /an par exploitant

- **Comment faire une demande de MAEC ?**  
Entre fin mars et début mai, l'animatrice Natura 2000 viendra à votre demande établir un diagnostic écologique de votre parcelle et vous aidera à monter le dossier de demande avant votre déclaration PAC.  
Le dossier de demande sera ensuite envoyé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du département.  
Pour toute demande d'informations sur les MAEC, n'hésitez pas à contacter l'animatrice Natura 2000 du Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des bassins versants du Beuve et de la Saisonne (SMAHBB) aux coordonnées ci-dessous.

Contact : Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique des Bassins Versants du Beuve et de la Saisonne (SMAHBB)  
1, Place de la Mairie, 33134 AUREGÈS  
☎ 07 65 00 47 66  
✉ nat2000@smahbb.fr

Nat2000.fr | www.smaahbb.fr | www.mars.fr | www.occitanie.fr



## Rappel Contractualisation MAEC 2021 (bilan post-animation)

2021	Beuve	Lisos	Total
Nb exploitants	10	4	14
Surface engagée	85	54	<b>139 ha</b>
TOTAL montant	39 099 €	54 363 €	<b>93 462 €</b>
Budget alloué CRAEC	36 460 €	50 000 €	86 460 €

# Contractualisation 2022 - MAEC



## Contractualisation MAEC 2022 (bilan post-animation)

2022	Nouveaux contrats			Reconductions contrats 2021			Total
	Beuve	Lisos	Total	Beuve	Lisos	Total	
<b>Nb exploitants</b>	13	6	19				19
<b>Surface engagée (ha)</b>	220	45	<b>265 ha</b>	68	32	<b>100 ha</b>	<b>365 ha</b>
<b>TOTAL montant (€)</b>	40 460	16 303	56 763 €	10 667	5 991	16 658 €	<b>73 421 €</b>
<b>Budget alloué CRAEC (€)</b>	60 000	60 000	120 000 €				

## Contractualisation MAEC 2022 (bilan post-animation)

MAEC	Surface engagée Beuve (ha)		Surface engagée Lisos (ha)	
	2021	2022	2021	2022
Conversion de culture en prairie	10		22	1
Absence de fertilisation	40	168	23	10
Retard de fauche	30	52	8	34
Ouverture mécanique	5			
<b>TOTAL</b>	<b>85 ha</b>	<b>220 ha</b>	<b>54 ha</b>	<b>45 ha</b>

# Evaluations des incidences Natura 2000



## Rappels Principes

- Projet situé dans un site Natura 2000 ou à proximité immédiate
- But : vérifier que les projets, plans, manifestations, programmes ou interventions ne portent pas atteinte aux habitats et espèces d'IC
- Projets figurant sur la liste nationale ou sur l'une des 2 listes locales
  - Projets déjà soumis à autorisation ou déclaration : coupes d'arbres, certains travaux, constructions et aménagements, documents de planification, manifestations sportives soumises à autorisation...
  - Autres projets (2eme liste locale) : premiers boisements, retournements de prairies permanentes, certains travaux ou aménagements, création de chemins...
- Porteur de projet :
  - Vérifie si son projet nécessite ou non de réaliser une EIN
  - Rédige un dossier avec l'aide de l'animatrice du site Natura 2000
  - Envoi son dossier au service instructeur portant l'autorisation administrative
  - Service instructeur : avis favorable ou défavorable au projet



## 2022

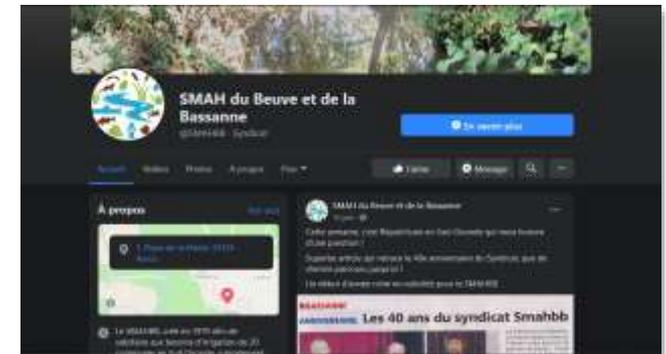
- Information des (futurs) propriétaires et des collectivités sur la localisation, les enjeux et la réglementation des sites Natura 2000
- Assistance aux porteurs de projets pour l'identification des enjeux Natura 2000 et le montage de dossier d'évaluation des incidences
- Travaux sur le pont des vergers à Langon, projet de passerelle en bordure de Garonne, retournement de prairies, projet immobilier sur le bords du Lac de la Prade...
- Assistance aux services instructeurs pour identifier les impacts potentiels de projets prévus sur les sites Natura 2000



# Sensibilisation et Communication 2022



- Information des collectivités et des propriétaires
- Alimentation du [site internet](#) et de la page [Facebook](#)
- Elaboration d'une [exposition itinérante](#) présentant les sites et les outils Natura 2000
  - Mise en page et dessins par une dessinatrice naturaliste



# Exposition mobile présentant les sites Natura 2000



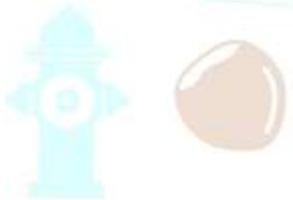
# Exposition mobile présentant les sites Natura 2000



Stand Comice Agricole Grignols  
Aout 22



Mairie Savignac Octobre 22



# Lettre d'information Natura 2000 – Septembre 22



**Sites Natura 2000 Réseau hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lioux**

**Lettre d'information n°4 - Septembre 2022**

**Les mots des Présidents...**

**Jean-Luc BENTELAC**  
Président du SMAHBB, Adjoint à la maire de Saugey.

Le SMAHBB comme sa compétence Natura 2000 est 45 communes. Au travers de cette lettre d'information, le syndicat veut présenter le concept Natura 2000 ainsi que les possibilités de faire en ce domaine que le réajustement climatique se fasse de plus en plus remarquer.

Sur le Lioux, un premier contrat est signé. Il se présente de 2,4 ha de Pelouses sèches.

Le campagne MAEC 2022 sur le Beuve et le Lioux a connu un bel succès mais il faudra continuer pour que les pratiques agricoles soient respectées pour une action.

Enfin, nous avons créé une nouvelle table qui est à disposition des communes et représente les sites Natura 2000 sur le territoire ainsi que les actions prévues.

Bonne lecture.

**Michel ARBE**  
Président du Comité de Pilotage des sites Natura 2000, Maire de Saugey.

Inscrit dans les années 2000 pour protéger le territoire des milieux naturels et son réseau, le territoire concerné, le site Natura 2000 avait pour objectif de faire en ce domaine que le réajustement climatique se fasse de plus en plus remarquer.

Nous avons tous ce seul moyen de lutter contre le réajustement climatique c'est de réduire l'impact humain sur la planète et notamment de mieux se tenir convenamment d'activités agricoles extensives de cultures en céréales.

Le réseau des écosystèmes renouvelables ne répond totalementment aux problèmes à la fois agricoles et à la biodiversité. C'est le modèle agricole qui est en cause. C'est de ce modèle agricole qu'il faut partir pour que le territoire soit plus résilient et plus autonome.

Non, nous ne sommes pas des paysans, nous sommes des agriculteurs. Il faut donc se donner les moyens de continuer à travailler sur le terrain dans les conditions du site, et ainsi assurer l'avenir de l'agriculture française.

Un grand merci donc à nos 16 agriculteurs qui ont fait le choix de privilégier ce « modèle » de pratiques de cultures extensives. C'est évidemment qui sont évidemment le plus en plus indispensables à notre confort de vie sur la planète !

Suite au mail envoyé de M. Lachèvre, maire de Saint-Sauveur-en-Livrard, le SMAHBB veut à savoir si certains et certaines souhaitent être impliqués à ces actions.

**Création d'une exposition mobile sur Natura 2000**

**Présenter les sites et les actions Natura 2000**

Afin de découvrir les quatre sites Natura 2000 au plus grand nombre, le Syndicat a réalisé quatre panneaux constituant une exposition itinérante. Ces quatre panneaux présentent les sites Natura 2000, les habitats et les espèces qui s'y trouvent mais également les outils Natura 2000 (Chartes, contrats, MAEC) et la réglementation qui s'applique sur ces sites.

Cette exposition est à la disposition gratuite de toutes les communes du territoire. N'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000 afin de la réserver !

**Participation au Cercle Agricole de Saugey**

Un deuxième exemplaire de l'exposition sur Natura 2000 permet également au SMAHBB de tenir des stands lors des manifestations locales. L'animateur Natura 2000 a ainsi pu présenter les sites et leur animation lors du dernier Cercle Agricole qui s'est tenu le 25 août dernier à Saugey. Un moment convivial qui a permis d'échanger avec les habitants de Saugey.

N'hésitez pas à solliciter votre participation aux différentes manifestations qui se déroulent tout au long de l'année sur vos communes. Dans le cadre de ces moments, l'animateur peut également venir dans vos fermes pour réaliser des animations à destination des habitants afin de présenter les sites Natura 2000, la faune et la flore locales.



**Sites Natura 2000 Réseau hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lioux**

**Un premier Contrat sur le site Natura 2000 du Lioux**

Ainsi depuis 2018 par le SMAHBB, le site Natura 2000 du Lioux vient de 2022 la mise en place d'un premier contrat Natura 2000 sur la commune de Grignon.

Ce contrat, au bénéfice d'une association propriétaire des parcelles, est d'un montant de plus de 24 000 euros. Il est financé par l'Europe et l'Etat. Ce contrat permettra la restauration partielle des pelouses par pâturage de 3,4 ha de Pelouses sèches en élevage agricole et herbivore extensif/semi-extensif.

Cet habitat naturel d'intérêt européen, rare sur nos sites et à l'échelle du département, abrite une flore et une faune d'exception tels que de nombreuses orchidées et le papillon Desman de la Suède.

**Suivi du sarrasin à ventre jaune**

Terrain préservé grâce à la présence de l'élevage bovin traditionnel, la partie sud du site Natura 2000 du Beuve accueille le dernier peuplier de Saugey et ventre jaune de la Gironda.

Ce petit peuplier de 4 à 5 cm de hauteur tout-venant se reconnaît à sa galle et sa forme de cœur et est une espèce menacée de disparition. Il n'est pas répertorié dans les manuels botaniques et affectueux particulièrement les zones de friches proches de prairies et de bocaux naturels sur notre territoire.

Chaque année au printemps, le SMAHBB et l'association Cercle Nature surveillent cette petite population de sarrasins. Les adultes et les jeunes sont documentés afin de suivre leurs affinités dans le temps. Depuis 2021, un programme à l'échelle régionale permet également le suivi de cette population.

La mise en place de contrats agricoles (MAEC) depuis 2021 sur le site Natura 2000 du Beuve permet d'assurer à la préservation de cet amphibie. Les agriculteurs locaux s'engagent ainsi à pratiquer des pratiques favorables à cette espèce qui se nourrissent dans les zones de friches de traitement phytosanitaires, la non utilisation des pesticides, la conservation de cultures en jachères ou encore le retard de fauche.

Si vous souhaitez le Sarrasin à ventre jaune sur le territoire, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000 !

**Comptage des chauves-souris de la Cathédrale de Bazas**

Cette année passée, l'animateur Natura 2000 a participé au suivi organisé par le Groupe Ornithologie Aquitaine (GOA) de la colonie de chauves-souris qui hiverne chaque année dans les combles de la Cathédrale de Bazas pour se reproduire. Le 16 juin dernier, 344 Grande Rhinolophe et 281 Murins à oreilles écharquées ont été comptés en sortie des grottes de la cathédrale. Il s'agit de deux des plus importantes colonies nées à Aquitaine.

Cette année, les chauves-souris égarées par ces petits mammifères volants pour aller se nourrir ont également été recherchées. La cathédrale étant proche du Beuve, il est possible que les animaux aillent se nourrir dans les milieux ouverts proches de la rivière. Pour se déplacer, les chauves-souris laissent les abîmes à l'arrière en contre-bas de la cathédrale et la traverser le long du cours d'eau. Les chauves-souris ont donc besoin d'un milieu naturel riche et diversifié à proximité. Le site Natura 2000 leur procure justement un bon territoire de chasse, notamment par la présence de prairies pâturées alternant avec des milieux fauchés naturels en bordure de cours d'eau.

Les chauves-souris, espèces protégées, peuvent manger jusqu'à 1000 insectes par nuit et sont de bonnes alliées contre les ravageurs !

**Sites Natura 2000 Réseau hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lioux**

**Retour sur la campagne MAEC 2022**

Sur les sites Natura 2000 Réseau hydrographiques du Beuve et du Lioux, le campagne 2022 des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) s'est déroulée comme l'année passée de la mise à disposition. Les MAEC sont des contrats à destination des exploitants agricoles adhérents à la PAC. Ce dispositif leur permet de recevoir des aides de l'Etat et de l'Europe (2<sup>e</sup> pilier de la PAC) en contrepartie de la mise en place de pratiques environnementales.

Comme en 2021, les 5 mesures contractuelles en 2022 étaient au choix : la conservation de cultures en jachères, l'absence totale de fertilisants sur prairie, le retard de fauche au 1<sup>er</sup> juillet, la création de l'overbank des pelouses sèches ou encore la restauration de zones agricoles.

L'animateur Natura 2000 du SMAHBB est passé réaliser un diagnostic chez tous les exploitants agricoles en ayant fait la demande. 13 agriculteurs sur le site du Beuve et 6 agriculteurs sur le site du Lioux ont ainsi été rencontrés. Après réalisation du diagnostic, les agriculteurs concernés ont pu faire leur demande de MAEC en même temps que leur déclaration PAC 2022.

Ainsi cette année, ce sont 220 ha qui ont été nouvellement engagés sur le site du Beuve pour un montant de 40 400 € et 45 ha qui ont été contractés sur le site du Lioux pour un montant de 18 200 €.

Les contrats engagés pour une durée d'un an en 2021 ont également été reconduits : 66 ha sur le site du Beuve pour un montant de 10 667 € et 32 ha sur le site du Lioux pour un montant de 5 931 €.

Au global, ce sont donc 268 ha qui ont été engagés en MAEC cette année sur le territoire, pour un montant total de 73 421 € et dans six agriculteurs.

**Campagne MAEC 2023**

En 2023, la nouvelle PAC met les cartes du MAEC. En effet, il s'agit de l'année prochaine, il mesurera seront proposées aux agriculteurs. Basées et grande partie sur les mesures existantes, elles apportent tout de même des nouveautés et les modalités sont élargies. Appuyé d'abord par la Région Nouvelle-Aquitaine, c'est le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (MAPA) qui reprend désormais la main sur leur gestion et leur attribution.

Une bonne nouvelle : les MAEC seront désormais disponibles sur les 4 sites Natura 2000 du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lioux.

Des réunions d'information seront organisées début 2023 par le SMAHBB à destination des agriculteurs afin de préparer au mieux la prochaine campagne.

**A venir...**

- Prochain comité de Pilotage : Mardi 11 décembre 2022 à 14 h (à la demande)

**Contact** : Animateur Natura 2000 / Responsable  
Réseau des Sites Natura 2000 du Beuve et de la Bassanne - 0561 400  
Lucie MARTEL, Animatrice Natura 2000  
Place de la Mare 33224 SAUGEY  
☎ 07 86 80 47 34 ou 05 63 09 17 34  
✉ lucie.marotel@smahbb.fr  
Page de l'information : www.smahbb.fr



**■ AUROS** *La République du 30/12/24*

## SITES NATURA 2000.

# Les MAEC en 2022 : déjà huit agriculteurs intéressés

Une réunion sur les futurs contrats 2022 des MAEC s'est tenue dernièrement à Auros.



L'animatrice Natura 2000, Lucie Marie, est revenue, lors de la réunion sur les futurs contrats 2022 des MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques), sur les grandes lignes de l'année 2021. Elle a été un succès avec la contractualisation de 85 ha sur le site du Beuve et cinq sur celui du Lisos pour un montant de 93 500€, demandé par le SMAHBB et alloués par la Région.

Les nouveaux contrats MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) sur les sites du Beuve et du Lisos pour 2022 vont débiter en février et mars : information des demandeurs, estimation des surfaces demandées, envoi des numéros de parcelles de la commune concernée, des dossiers.

De fin mai à début mai, réalisation des diagnostics sur les parcelles et signature des dossiers de demande. Le 15 mai, demande d'engagement des

Le Beuve et de 61 300€ pour le Lisos sont alloués pour 2022.

### Un cahier des charges

L'exploitant qui signe un contrat pour un an (renouvelable cinq ans) doit tenir un cahier des charges : conversion de cultures en prairies, absence totale de fertilisation minérale et organique sur ces prairies, retard de fauche et absence totale de fertilisation, maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle de rejets ligneux et autres végétaux indésirables, restauration et entretien.

Une somme est allouée pour chaque type de contrat. Lucie Marie remercie le président Jean-Luc Berniéjac, Michel Ajmal maire de Sivutier et président du comité de pilotage Natura 2000 de la communauté des communes du Razadon, ainsi que Mireya Eyherabide et tous les maîtres de secteur. À noter : huit agriculteurs sont déjà intéressés.

Maryse Lacoste

« Contact : Lucie Marie au 07.86.00.47.84 et [natura2000@smahbb.fr](mailto:natura2000@smahbb.fr) »

**Autour d'Auros** LE RÉPUBLICAIN  
MÉRI 1 JUNE 2022  
natura2000@smahbb.fr **22**

**■ AUROS**

## Mesures agro-environnementales sur les sites du Beuve et du Lisos



Cette année, sur les sites Natura 2000 du Beuve et du Lisos, le SMAHBB (Syndicat Mixte d'Aménagement Hydrologique du Beuve et de la Bassorre) a mené une campagne comme l'année précédente sur les MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques), de fin mai à début mai.

Lucie Marie, la responsable de Natura 2000 depuis trois ans, se communique avec les agriculteurs : « Cette année, ce sont 220 ha nouvellement engagés sur le secteur du Beuve pour un montant de 46 600€ et 45 ha sur celui du Lisos pour un montant de 18 300€ ».

« Des contrats à destination des agriculteurs en contrepartie de pratiques environnementales »

Par ailleurs, les contrats engagés pour un an en 2021 ont été reconduits : 48 ha sur le site du Beuve, soit 10 667€ et 32 ha sur le site du Lisos et 5 291€. Au total ce sont 365 ha qui ont été engagés en MAEC sur le territoire du SMAHBB pour 73 421€ d'aides. Les agriculteurs ayant fait la demande.

**Aides, mode d'emploi**

Lucie Marie est donc passée réaliser un diagnostic chez les exploitants avant de leur proposer 13 agriculteurs sur le site du Beuve et six sur celui du Lisos.

Après ce diagnostic, les agriculteurs ont pu faire la demande de MAEC lors de leur inscription de la PAC 2022. Ces mesures sont des contrats à destination des agriculteurs désirant à cet organisme et qui leur permet de recevoir des aides de l'État et de l'Europe en contrepartie de terres en place de pratiques environnementales.

Un contrat d'un an dure maximum de cinq ans engage l'exploitant à adhérer à un cahier des charges agricoles à la mesure choisie avec une prime aux parcelles en fonction de l'engagement.

Après ce diagnostic, les agriculteurs ont pu faire la demande de MAEC lors de leur inscription de l'année 2021. Pour cette année 2022, les mesures contractuelles ont été au choix : la conversion de cultures en prairies, l'absence totale de fertilisation, le retard de fauche au 1<sup>er</sup> juillet, le maintien de parcelles riches ou de fertilisation de terres agricoles.

« Les aides à l'hectare accordées pour chaque mesure dépendent de leur niveau de contractualisation » précise la responsable de Natura 2000.

Cette future année verra le lancement sur le territoire de la nouvelle programmation MAEC de 2023 à 2027. Ces MAEC seront axés à être modifiés selon les nouvelles directives nationales et régionales.

Maryse Lacoste

**CONTACT**  
Lucie Marie 07.86.00.47.84 et [natura2000@smahbb.fr](mailto:natura2000@smahbb.fr)



Lucie Marie, responsable Natura 2000.



# Amélioration des connaissances et suivis scientifiques 2022

- **Cartographie** des habitats naturels sur les 4 sites Natura 2000
  - Actualisation occasionnelle (visites de terrain, propriétaires...)
- **Suivi Loutre et Vison d'Europe** sur le Beuve par piège photo
- **Inventaire** annuel des Orchidées et Rhopalocères sur le site du Lac de la Prade avec le CEN Nouvelle-Aquitaine
- **Inventaire des chauves-souris** des combles de la cathédrale de Bazas avec le Groupe Chiroptères Aquitaine (GCA)
  - Juin 2022 : 384 **Grands Rhinolophes** et 351 **Murins à oreilles échancrées**
  - Recherche des **corridors de déplacement** : longent les allées d'arbres en contre-bas de la cathédrale et la ripisylve le long du Beuve
  - Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB), discussions GCA / mairie de Bazas



## Suivi du Sonneur à ventre jaune sur le site Natura 2000 du Beuve

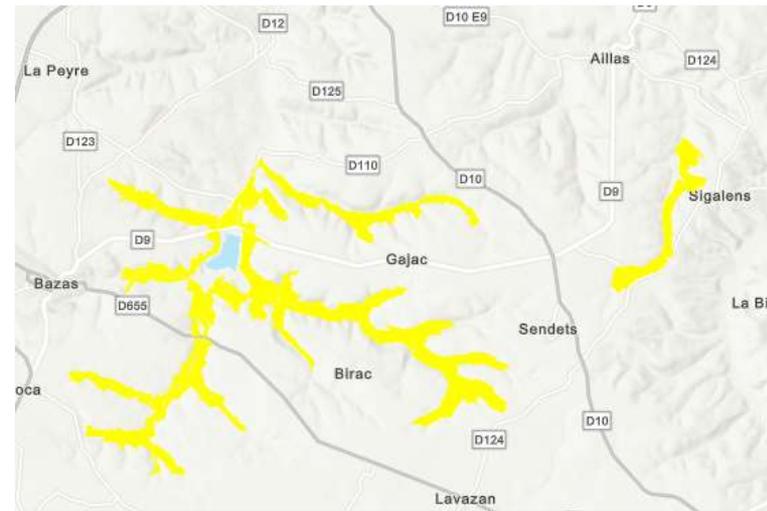
- Unique site de Gironde, contexte prairial
- Suivi réalisé par Cistude Nature depuis 2009
  - Depuis 2020 dans le cadre de l'Appel à projets (AAP) de la DREAL, projet régional porté par le GMHL
- Actualisation et recherche de nouveaux sites, Capture Marquage Recapture (CMR) : 3 passages entre avril et juin
- 2021 : population estimée **25 individus** !
- 2022 : en attente retours Cistude, copil GMHL mars 23
- Suivi supplémentaire réalisé par SMAHBB en 2022 : 3 adultes et 3 juvéniles observés dans une ornière en juin



# Projets partenaires 2022



- Accompagnement du CD 33 pour la création des **Zones de Préhension au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS)** « Vallée du Beuve » et « Vallée de la Bassanne »
- Accompagnement de l'**animation foncière** par le SMAHBB
- Accompagnement du **Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA)** dans sa politique d'acquisition foncière
- Equipement d'ouvrages avec des passages petites faune par le CD 33



# Stratégie d'actions 2023



## Contractualisation : Chartes et contrats

- Nouvelles chartes : selon opportunités
- Contrat Natura 2000 au Lac de la Prade : bilan, inventaire au printemps
- Contrat Grignols :
  - Suivi du chantier de réouverture (janv.- fév.) et de la pose des clôtures et des équipements pastoraux
  - Suivi du pâturage (automne)
- Pas de projet de nouveau contrat en 2023



## MAEC 2023

- **Nouveau PAEC** sur les 4 sites Natura 2000 du Brion, du Beuve, du Lisos et de la Bassanne : **nouveau périmètre à valider**
- Nouvelle programmation PAC 23-27
- **Nouvelles MAEC**
- Engagement de 5 ans
- Respect d'un cahier des charges spécifique à chaque mesure
- **Formation obligatoire** à réaliser par l'exploitant dans les 2 premières années de l'engagement

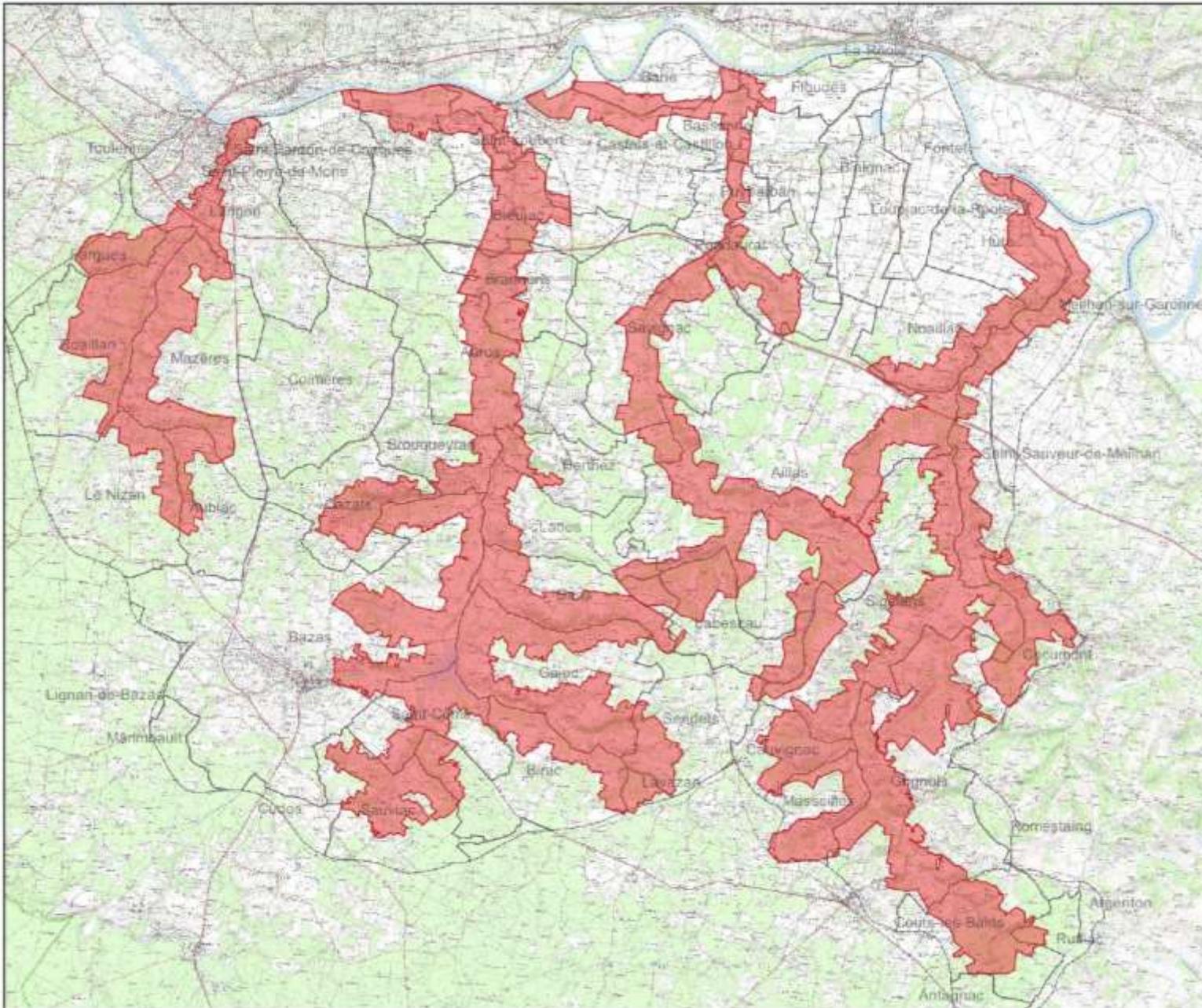


# Présentation des mesures 2023



MAEC	Mesure	Montant annuel / ha	Surfaces éligibles
MHU1	<b>Préservation des milieux humides</b>	150 €	Prairies permanentes
MHU2	Préservation des milieux humides - <b>Amélioration de la gestion par le pâturage</b>	201 €	Prairies permanentes
CPRA	<b>Création de prairies</b>	358 €	Prairies temporaires max. 2 ans
ESP3 ESP4	<b>Protection des espèces</b> (Retard fauche 35 ou 45 jours)	200 € ou 254 €	Prairies temporaires et permanentes
OUV1	<b>Maintien de l'ouverture des milieux</b>	153 €	Prairies permanentes
OUV2	Maintien de l'ouverture des milieux - <b>Amélioration de la gestion par le pâturage</b>	204 €	Prairies permanentes
	<b>Entretien durable des Infrastructures AgroEcologiques</b> (ligneux et mares)	Ligneux : 800 € / ha 62€ / mare	Haies, arbres isolés, alignements, ripisylve, bosquets et mares

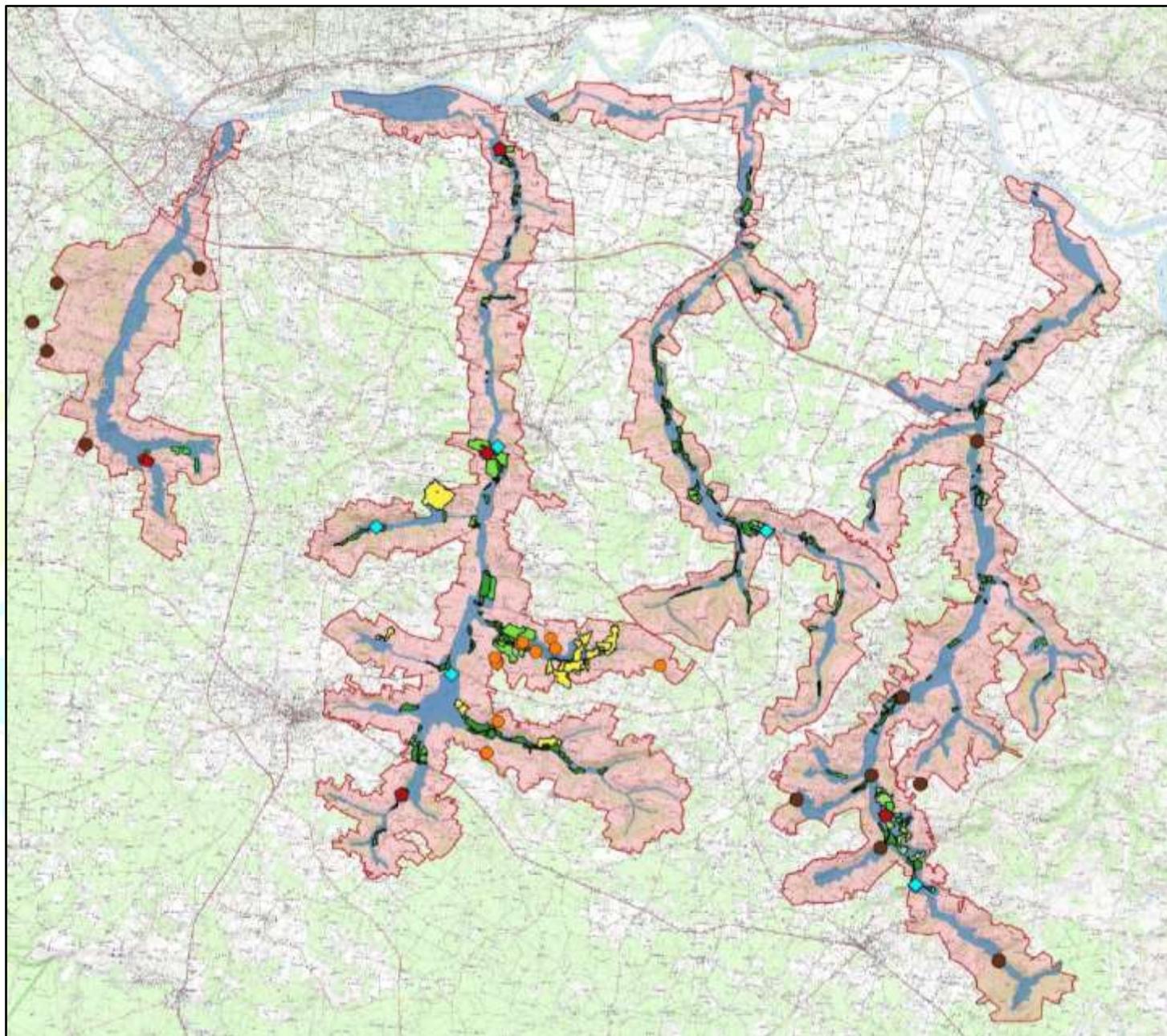
# PAEC NA\_RHBL – Vue générale



**Légende**

-  Périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatique NA\_RHBL
-  Limites communales

# PAEC NA\_RHBL - Principaux enjeux écologiques



## Légende

 Périmètre du Projet Agro-Environnemental et Climatique NA\_RHBL

 Périmètre des sites Natura 2000

### Habitats naturels

 Pelouses calcaires\* (Habitat d'intérêt communautaire prioritaire)

 Prairies de fauche (HIC)

 Prairies humides

### Stations connues d'espèces d'intérêt communautaire

 Vison d'Europe\* (Espèce d'intérêt communautaire prioritaire)

 Sonneur à ventre jaune

 Damier de la Succise

 Cuivré des marais

# MAEC 2023 - Critères de sélection des dossiers



N°	Critère de sélection	Points
1	Une surface est admissible à une MAEC localisée si <b>50 % de sa surface est incluse dans le PAEC</b>	<b>Oblig.</b>
2	Exploitation ayant réalisé dans les 3 dernières années la <b>restauration d'un milieu naturel sur au moins une des parcelles</b> à engager en MAEC (ex: restauration d'une prairie humide en bouchant ou enlevant les drains, restauration d'une prairie humide après une coupe de peupliers...)	<b>4</b>
3	Exploitation engageant au moins une parcelle abritant <b>une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire définis comme prioritaire par le DOCOB</b>	<b>3</b>
4	Exploitation engageant <b>sur une même parcelle</b> les MAEC " <b>Création de prairie</b> " et " <b>Protection des espèces</b> "	<b>3</b>
5	Exploitation engageant au moins une parcelle abritant <b>une espèce ou un habitat d'intérêt communautaire</b>	<b>2</b>
6	Exploitation engageant <b>au moins une parcelle</b> dans la MAEC " <b>Création de prairie</b> "	<b>2</b>
7	Exploitation souhaitant engager plus de <b>10 ha</b> , toutes MAEC confondues	<b>1</b>
8	Exploitation engageant <b>au moins une parcelle</b> dans la mesure " <b>Protection des espèces</b> "	<b>1</b>
<b>Note totale</b>		<b>/ 16 pts</b>

➤ Classement des dossiers selon la note obtenue pour services instructeurs

# Stratégie d'actions 2023 - MAEC

- Demande de PAEC déposée en oct. 22 (DRAAF)
- Budget demandé PAEC 4 sites : **550 000 €**  
(MAEC avec engagements de 5 ans)
- Prévission de **63 contrats, 1 073 ha** engagés en 2023
- CRAEC : 15 décembre 2022
- Prise de RDV agriculteurs et préparation des dossiers : février – début mars 23
- Diagnostics terrains et rédaction des plans de gestion : fin mars – début mai 2023



# Stratégie d'actions 2023 - MAEC



- Création d'un **Comité de pilotage MAEC**
  - Membres : représentants des agriculteurs, de la Région, de la DRAAF, de la DDTM, du Copil Natura 2000
  - 1ère réunion début janvier 23
- **Réunions d'information** à destination des agriculteurs fin janvier 23

## **Membres du Copil – Décisions à prendre**

- Validation du nouveau **périmètre** du PAEC ?
- Création d'un **comité de pilotage MAEC** : membres du Copil Natura 2000 volontaires pour en faire partie ?



## Assistance aux projets partenaires

- Assistance pour l'animation foncière (puis gestion) sur les Zones de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS)
- Possibilités de mise en place de contrats Natura 2000 et de MAEC sur les terrains acquis par le CD 33, la CDC ou les communes
- Accompagnement du Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN NA) dans sa politique d'acquisition foncière sur nos 4 sites Natura 2000 (veille foncière, MAEC...)
- Appui au volet GEMAPI / Zones humides porté par le SMAHBB



# Stratégie d'actions 2023



## Amélioration des connaissances et suivis scientifiques

- Actualisation occasionnelle de la **cartographie** des habitats
- Suivi **Loutre et Vison d'Europe** (piège photo)
- Inventaires floristiques et entomologiques **Lac de la Prade** (suivi annuel avec CEN NA + suivi contrat)
- Suivi du **Sonneur à ventre jaune** (Cistude Nature, AAP DREAL/Région 2023?)
- Suivis **chauves-souris** :
  - Suivi colonie **Cathédrale** Bazas avec GCA
  - Discussions en cours avec CEN NA pour répondre à l'AAP de la DREAL/Région pour un **suivi sur les 4 sites Natura 2000**
- Suivi **Odonates** : participation éventuelle au projet porté par MTDA et le CEN NA en réponse à l'AAP DREAL/ Région 23

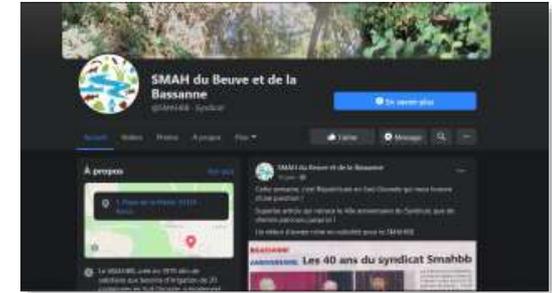


# Stratégie d'actions 2023



## Sensibilisation et Communication

- Site internet, page Facebook, presse, lettre d'information
- Interventions pour les classes de **BTS** et de **primaires** sur demande
- **Animations** auprès grand public, tenue de stands aux événements locaux
- Communication à destination des **usagers du territoire** et **acteurs économiques**



## Autres actions

- Bilan de l'animation, stratégie de gestion et demande de financements annuels
- Travail avec les partenaires, participation aux Copil
- Veille foncière
- Prochain Copil Natura 2000 fin 2023



# *Questions diverses*





SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT  
HYDRAULIQUE DES BASSINS VERSANTS  
DU BEUVE ET DE LA BASSANNE



Sigalens, le 6 décembre 2022

Comité de pilotage des sites Natura 2000  
*Réseaux hydrographiques du Brion, du Beuve, de la Bassanne et du Lisos*

# Merci de votre attention

## Contacts

**Lucie MARIE** - Animatrice Natura 2000 - 07 86 00 47 84 - [natura2000@smahbb.fr](mailto:natura2000@smahbb.fr)  
**SMAHBB** - 09 63 03 47 84 - 1, Place de la Mairie - 33124 AUROS - [www.smahbb.fr](http://www.smahbb.fr)

